

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03117

Numéro SIREN : 512 377 060

Nom ou dénomination : VINCI AUTOROUTES

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt 42952

# VINCI AUTOROUTES

Société par actions simplifiée

12-14, rue Louis Blériot

92500 RUEIL MALMAISON

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## VINCI AUTOROUTES

Société par actions simplifiée

12-14, rue Louis Blériot

92500 RUEIL MALMAISON

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Aux associés de la société VINCI AUTOROUTES

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VINCI AUTOROUTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 « Immobilisations » des règles et méthodes d'évaluation décrit les principes et les méthodes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable, la société constate une dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité et à revoir les calculs effectués par la société.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Frédéric SOULIARD

# VINCI AUTOROUTES

Siège social : 12-14, rue Louis Blériot – 92500 Rueil-Malmaison

**RCS NANTERRE 512 377 060**

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020



# VINCI AUTOROUTES

## Comptes annuels

Au 31 décembre 2020

### Compte de résultat

(en euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3.1.1</b>	<b>12 733 589</b>	<b>14 254 622</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(7 432 326)</b>	<b>(12 328 476)</b>
Achats et charges externes	3.1.2	(16 483 153)	(19 358 024)
Autres Charges(-)/Produits(+) d'exploitation	3.1.3	9 331 245	7 626 036
Impôts et taxes	3.1.3	(90 308)	(41 741)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	3.1.4	(190 110)	(554 747)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>5 301 263</b>	<b>1 926 146</b>
Charges(-) et produits financiers(+)	3.1.5	761 038 919	1 688 914 683
<b>Résultat courant</b>		<b>766 340 182</b>	<b>1 690 840 829</b>
Charges(-) et produits exceptionnels(+)	3.1.6	(90 225)	0
Impôts sur les sociétés	3.1.7	(13 372 451)	(30 031 880)
<b>Résultat net</b>		<b>752 877 506</b>	<b>1 660 808 949</b>

### Bilan

(en euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	3.2.1	683 307	1 442 913
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières	3.2.2	16 151 944 302	12 077 735 734
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>16 152 627 609</b>	<b>12 079 178 647</b>
Clients et comptes rattachés	3.2.3	6 356 655	1 860 816
Autres créances et comptes de régularisation	3.2.4	2 690 264 485	821 441 266
Disponibilités	3.2.5	32 960	100 376
<b>Total actif circulant</b>		<b>2 696 654 100</b>	<b>823 402 458</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>18 849 281 709</b>	<b>12 902 581 105</b>

(en euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		5 237 533 988	5 237 533 988
Primes et réserves		5 193 866 412	4 997 346 351
Report à nouveau		36 710 354	25 724 612
Acompte sur dividendes		0	(1 649 823 207)
Résultat		752 877 506	1 660 808 949
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.3.2</b>	<b>11 220 988 260</b>	<b>10 271 590 693</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes financières	3.3.3	6 380 006 380	1 482 209 558
Fournisseurs et comptes rattachés	3.3.4	8 055 214	3 773 466
Autres dettes et comptes de régularisation	3.3.5	1 240 231 855	1 145 007 388
<b>Total dettes</b>		<b>7 628 293 449</b>	<b>2 630 990 412</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>18 849 281 709</b>	<b>12 902 581 105</b>

## Tableau des flux de trésorerie

<i>(en euros)</i>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>Résultat net</b>	<b>752 877 506</b>	<b>1 660 808 949</b>
Amortissements, dépréciations et provisions nets d'exploitation	190 110	554 747
Plus-value / moins value de cession	90 225	0
Autres	585 004	2 234 899
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>753 742 845</b>	<b>1 663 598 595</b>
Créances et Stocks	(1 873 334 867)	(84 185 018)
Dettes d'exploitation et diverses	99 651 450	93 625 435
Comptes de régularisation et divers	(2 188 168)	(494 827)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(1 775 871 585)</b>	<b>8 945 590</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(1 022 128 740)</b>	<b>1 672 544 185</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(127 198)	(498 396)
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	607 268	0
Variation nette des immobilisations financières	(4 074 793 572)	(22 239 585)
Variation du besoin en fonds de roulement / opérations d'investissements	(145 235)	85 759
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(4 074 458 737)</b>	<b>(22 652 222)</b>
Dividendes versés	0	(1 649 823 207)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation nette des lignes de crédit	6 380 000 000	0
Remboursements d'emprunts et diminution nette des lignes de crédit	(1 480 000 000)	0
Autres variations	196 520 061	0
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>5 096 520 061</b>	<b>(1 649 823 207)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(67 416)</b>	<b>68 756</b>
Trésorerie d'ouverture (hors instruments financiers)	100 376	31 620
Trésorerie de clôture (hors instruments financiers)	32 960	100 376

# Annexe aux comptes annuels

## Au 31 décembre 2020

### 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, VINCI AUTOROUTES a acquis les titres de la société suivante :

- VINCI AUTOROUTES PROJETS 15 (100%) : 100 actions pour un montant de 10 000 euros.

La société VINCI Autoroutes SAS détient directement ou indirectement les participations du groupe VINCI dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes en France.

A ce titre, la société VINCI Autoroutes SAS a perçu au cours de l'exercice 2020, les dividendes suivants de la part de ses filiales :

- Société ASF Holding : 427 621 667,04€ ;
- Société COFIROUTE Holding : 32 800 000€ ;
- Société COFIROUTE : 295 493 416,90 € ;
- Société AUTOROUTES TRAFIC : 259 312 ,32 €

Au cours de l'exercice 2020, compte tenu du contexte de crise sanitaire, il n'y a pas eu de distribution d'acompte sur dividendes.

#### **Fusion-absorption**

En date du 31 décembre 2020, la société VINCI Autoroutes a absorbé les sociétés ASF Holding et COFIROUTE Holding dans le cadre d'une opération de fusion-absorption, avec un effet rétroactif, comptable et fiscal, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La fusion-absorption d'ASF Holding a fait apparaître un mali de fusion de 881 071 556.24 euros.

La fusion-absorption de COFIROUTE Holding a fait apparaître un boni de fusion de 196 520 061.61 euros.

Ces opérations visent à :

- simplifier la gestion en regroupant les activités des deux sociétés au sein d'une seule entité ;
- simplifier les structures actuelles et assurer la cohérence de l'organisation opérationnelle avec l'organisation juridique du groupe ;
- alléger les coûts de gestion administrative du groupe ; et
- accélérer la remontée de la propriété juridique du cash au sein du groupe.

#### **Pandémie de la Covid-19**

La Covid-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. Face à cette crise sanitaire mondiale sans précédent, la sécurité de ses équipes, partenaires, sous-traitants, clients et parties prenantes, ainsi que la continuité des services publics dont elle est délégataire, sont les priorités absolues de VINCI Autoroutes.

L'activité et les résultats de la société VINCI Autoroutes ont été fortement affectés par les conséquences de la pandémie de la Covid-19.

VINCI Autoroutes n'a pas modifié ses indicateurs de performance financière, les effets de la pandémie sont répartis dans l'ensemble du compte de résultat et certains éléments ne peuvent être isolés soit, car leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit, car l'impact de la Covid-19 ne peut être déterminé de manière fiable.

Au cours de l'exercice 2020, VINCI Autoroutes a sécurisé et renforcé sa structure financière.

VINCI Autoroutes dispose au 31 décembre 2020 d'une ligne de crédit avec VINCI utilisée (6,4 milliards d'euros).

Par ailleurs, la société VINCI Autoroutes a été amenée à réaliser des prestations de services dans les domaines des services aux clients, de la communication et des relations externes.

## 2 RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principes comptables appliqués par VINCI Autoroutes au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers annuels au 31 décembre 2019. Les comptes annuels sont présentés conformément au règlement ANC n°2016-07 relatif au PCG abrogeant le règlement CRC n°99-03 se rapportant aux comptes annuels (homologation publiée au JO du 15 octobre 2014) et aux principes appliqués pour l'établissement des comptes annuels en normes françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
  - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

### 2.1 Immobilisations

Les participations sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les participations, dont les variations sont détaillées en note 3.2.2, figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, la société compare la valeur d'inventaire des titres à leur coût d'entrée. La valeur d'inventaire des participations correspond à leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Après avoir comparé la valeur d'utilité à la valeur nette comptable, il en résulte des plus-values et des moins-values latentes. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations, sans compensation avec les plus-values latentes.

Toutefois, la société tient compte des perspectives d'évolution des filiales (temporairement ou structurellement déficitaires) afin de s'assurer du bien-fondé des dépréciations.

### 2.2 Créances clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est pratiquée lorsque qu'il apparaît à la clôture de l'exercice que la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable et qu'il existe une perte probable mais jugée réversible.

### 2.3 Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

### 2.4 Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont VINCI SA est tête de groupe.

## 2.5 Identité des entreprises consolidantes

Les comptes de VINCI Autoroutes SAS sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Vinci SA au capital de 1 471 298 045 euros au 31 décembre 2020, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison.

La société VINCI Autoroutes est incluse dans les états financiers consolidés dont l'ensemble le plus petit et le plus grand d'entreprises est le groupe VINCI (SIREN 552 037 806). Le lieu où les copies des états financiers (de l'ensemble le plus grand) peuvent être obtenues est : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison, France. Cette information est également disponible sur le site internet de VINCI ([www.vinci.com](http://www.vinci.com)).

## 2.6 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice Covid 19

La situation de la Société est liée à celle de ses filiales dont l'activité de la majorité d'entre elles est corrélée au trafic autoroutier.

Dans le contexte de la pandémie liée au Covid-19, sur les fonctions d'exploitation, les sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes veillent à assurer la continuité du service public, en veillant à la sécurité de leurs salariés, clients, intervenants et partenaires. Elles ont mis en place un dispositif de télétravail tout au long de l'année 2020 pour les collaborateurs dont la présence sur site n'est pas requise et a maintenu à domicile les salariés non strictement nécessaires à la continuité de l'activité.

La pandémie et les deux périodes de confinement qu'elle a occasionné ont conduit à une baisse prononcée du trafic et du chiffre d'affaires.

## 2.7 Changements de méthodes

Par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable.

## 3 NOTES SUR LES COMPTES

### 3.1 Compte de résultat

#### 3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice est composé principalement de refacturation de frais engagés pour le compte du groupe à hauteur de 12 733,6 milliers d'euros.

<i>(en euros)</i>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
Management fees	7 684 705	7 684 705
Prestations 3605	5 048 884	6 569 917
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>12 733 589</b>	<b>14 254 622</b>

#### 3.1.2 Achats et charges externes

<i>(en euros)</i>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
Energie, achats stockés et consommables	47 736	48 191
Autres Entretiens	(19 600)	(20 212)
Autres charges externes	(16 511 289)	(19 386 003)
<b>Achats et Charges externes</b>	<b>(16 483 153)</b>	<b>(19 358 024)</b>

## VINCI AUTOROUTES

Le détail des autres charges externes se décompose comme suit :

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Services extérieurs	(7 837 089)	(7 428 741)
Personnel extérieur	(5 570 737)	(6 441 055)
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	(2 992 207)	(4 442 661)
Publicité, publications, relations publiques	(104 175)	(1 068 641)
Divers	(7 081)	(4 905)
<b>Autres Charges externes</b>	<b>(16 511 289)</b>	<b>(19 386 003)</b>

Au titre de l'exercice 2020, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 25 900 euros.

### 3.1.3 Autres charges et produits d'exploitation

La composition des autres charges et produits d'exploitation est la suivante :

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Transferts de charges	7 519 308	5 835 291
Autres	1 811 937	1 790 745
<b>Autres Charges nettes(-) ou Produits nets(+)</b>	<b>9 331 245</b>	<b>7 626 036</b>

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Contribution économique territoriale et autres impôts locaux	(90 308)	(41 741)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(90 308)</b>	<b>(41 741)</b>

Les transferts de charges correspondent à la refacturation des sommes engagées pour le compte des sociétés du groupe Vinci Autoroutes.

### 3.1.4 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Amortissement des immobilisations incorporelles	(189 312)	(547 971)
Autres dotations nettes	(798)	(6 776)
<b>Dotations nettes aux amortissements, dépréciations &amp; provisions</b>	<b>(190 110)</b>	<b>(554 747)</b>

Les autres dotations nettes correspondent à la provision pour dépréciation du compte courant Eperly, compte tenu de la situation nette négative de la société.

### 3.1.5 Charges et produits financiers

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges financières sur emprunts	(10 487 376)	(6 186 359)
Revenus sur participation et créances	756 174 397	1 683 160 738
Autres charges et produits financiers	15 351 898	11 940 304
<b>Charges (-) et produits financiers (+)</b>	<b>761 038 919</b>	<b>1 688 914 683</b>

Les produits de participation sont constitués des dividendes reçus des filiales.

Les autres charges et produits financiers résultent des intérêts relatifs au prêt intra-groupe et de la rémunération versée et reçue dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie de VINCI Autoroutes et de ses filiales ainsi que celle de VINCI Autoroutes et sa société mère VINCI.

## 3.1.6 Charges et produits exceptionnels

(en euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Plus-values et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et financières	(90 225)	0
Autres charges et produits exceptionnels	0	0
<b>Charges (-) et produits exceptionnels (+)</b>	<b>(90 225)</b>	<b>0</b>

## 3.1.7 Impôts sur les sociétés

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la société est redevable de l'impôt sur les bénéfices à l'égard de VINCI SA, société tête du groupe fiscal.

(en euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>(13 372 451)</b>	<b>(30 031 880)</b>

La diminution de l'impôt sur les sociétés résulte principalement de la diminution des dividendes reçus. L'impôt sur les sociétés correspond exclusivement aux activités récurrentes de l'exercice. Les éléments exceptionnels du résultat n'ont pas d'incidence sur le calcul de l'impôt.

## 3.2 Actif

### 3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis sur une durée de 3 ans ou 5 ans :

(en euros)	Au 01/01/2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Mises en service Virements poste à poste	Au 31/12/2020
Valeur brute	4 711 985	127 198	873 687	0	3 965 497
Amortissements des immobilisations incorporelles	(3 269 072)	(189 312)	(176 194)	0	(3 282 190)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 442 913</b>	<b>(62 114)</b>	<b>697 493</b>	<b>0</b>	<b>683 307</b>

### 3.2.2 Titres de participation

(en euros)	Au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Prêts	0	0	0	0
Participations	11 883 016 080	12 166 975 012	9 006 936 546	15 043 054 546
Créances rattachées	183 248 879	40 827 218	12 493 668	211 582 429
Autres titres immobilisés	15 600 000	886 421 556	0	902 021 556
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 081 864 959</b>	<b>13 094 223 786</b>	<b>9 019 430 214</b>	<b>16 156 658 531</b>

L'augmentation des titres de participation est consécutive à la fusion absorption d'ASF Holding et de COFIROUTE Holding ayant entraîné l'acquisition des titres d'ASF pour un montant de 10 561 063 milliers d'euros et de COFIROUTE pour un montant de 1 605 912 milliers d'euros compensés par la sortie des titres détenus sur ASF Holding pour un montant de 8 606 937 milliers d'euros et de COFIROUTE Holding pour un montant de 400 000 milliers d'euros.

Les créances rattachées se rapportent aux sociétés Arcour et Arcos :

Le prêt de VINCI Autoroutes à Arcour figure au bilan pour un montant nominal de 18 896 milliers d'euros au 31 décembre 2020. A cette date, les intérêts courus sur cette créance s'élèvent à 1 732 milliers d'euros.

Le prêt de VINCI Autoroutes à Arcos figure au bilan pour un montant nominal de 175 123 milliers d'euros au 31 décembre 2020. A cette date, les intérêts courus sur cette créance s'élèvent à 15 832 milliers d'euros.

Les autres titres immobilisés concernent :

- la constatation du mali de fusion sur les titres ASF Holding pour un montant de 881 072 milliers d'euros,
- ainsi que la souscription de parts dans le fonds de modernisation écologique des transports (FMET). Au cours de l'exercice, la société a effectué six versements pour un montant total de 5 350 milliers d'euros ; ce qui porte le montant total de sa souscription à 20 950 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

#### Provision sur titres de participation

(en euros)	Au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Participations	(628 083)	(177 110)		(805 193)
Autres titres immobilisés	(3 501 142)	(407 894)		(3 909 036)
<b>Provisions sur Immobilisations financières</b>	<b>(4 129 225)</b>	<b>(585 004)</b>	<b>0</b>	<b>(4 714 229)</b>

La provision pour dépréciation de 3 909 milliers d'euros concerne les titres FMET pour la totalité.

Les participations qui figurent dans les comptes de VINCI Autoroutes au 31 décembre 2020 sont principalement les suivantes :

(en euros)	Quote part du capital détenu %	Valeur brute des titres au 31.12.2019	Variation sur l'année	Valeur brute des titres au 31.12.2020	Valeur nette des titres au 31.12.2019	Variation sur l'année	Valeur nette des titres au 31.12.2020
COFIROUTE	100,00	2 613 593 959	1 605 902 000	4 219 495 959	2 613 593 959		4 219 495 959
ASF	99,99		10 561 063 012	10 561 063 012			10 561 063 012
ARCOS	100,00	127 686 351		127 686 351	127 686 351		127 686 351
ARCOUR	99,99	130 749 968		130 749 968	130 749 968		130 749 968
ASF Holding	99,99	8 606 936 546	(8 606 936 546)	0	8 606 936 546		0
Radio VINCI Autoroutes	100,00	705 192		705 192	137 110	(137 110)	0
Truck Etape	100,00	873 000		873 000	873 000		873 000
Openly	100,00	1 221 000		1 221 000	1 221 000		1 221 000
Cofiroute Holding	100,00	400 000 000	(400 000 000)	0	400 000 000		0
ULYS	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
SPTF	100,00	7 608		7 608	7 608		7 608
VINCI Autoroutes Services	100,00	28 180		28 180	28 180		28 180
Eperly	100,00	1		1	0		0
VINCI Autoroutes Alsace	100,00	10 000		10 000	0		0
VINCI Autoroutes Rhône-Alpes	100,00	10 000		10 000	0		0
VINCI Autoroutes Projets 2	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
ULYS FREE	100,00	10 000		10 000	0		0
VINCI Autoroutes Projets 4	100,00	10 000		10 000	0		0
VIAVEIS	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
VINCI Autoroutes Projets 6	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
VINCI Autoroutes Projets 7	100,00	10 000		10 000	0		0
CYCLOPEAI	100,00	10 000		10 000	0		0
VINCI Autoroutes Projets 9	100,00	10 000		10 000	10 000	(10 000)	0
VINCI Autoroutes Projets 10	100,00	10 000		10 000	10 000	(10 000)	0
VINCI Autoroutes Projets 11	100,00	10 000		10 000	10 000	(10 000)	0
VINCI Autoroutes Projets 12	100,00	10 000		10 000	10 000	(10 000)	0
VINCI Autoroutes Projets 14	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
INVA	49,00	9 800		9 800	9 800		9 800
VINCI Autoroutes Projets 15	100,00		10 000	10 000			10 000

## VINCI AUTOROUTES

### 3.2.3 Créances clients et comptes rattachés

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Clients - Prestations	6 356 655	1 860 816
Dépréciation clients douteux	0	0
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>6 356 655</b>	<b>1 860 816</b>

### 3.2.4 Autres créances et comptes de régularisation

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
État et autres organismes publics	1 374 845	804 109
Autres créances et produits à recevoir	2 688 885 218	820 617 725
Charges constatées d'avance	4 422	19 432
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 690 264 485</b>	<b>821 441 266</b>

Les créances sur le groupe sont constituées :

- de la trésorerie mise à disposition, d'une part par VINCI Autoroutes à ses filiales pour 18 717 milliers d'euros, et d'autre part par VINCI SA à hauteur de 2 668 175 milliers d'euros dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie
- de la créance d'impôt envers VINCI SA pour 2 039 milliers d'euros, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 correspondent principalement à des abonnements.

Les échéances des créances clients, autres créances et comptes de régularisation sont réparties de la façon suivante :

(en euros)	TOTAL	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Clients - Prestations	96 936	96 936				
Clients - Prestations : factures à établir	6 259 719	6 259 719				
Dépréciation clients douteux	0	0				
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>6 356 655</b>	<b>6 356 655</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
État et autres organismes publics	1 374 845	1 374 845				
Autres créances et produits à recevoir	2 688 885 218	2 688 825 218		60 000		
Charges constatées d'avance	4 422	1 598	1 008	1 816		
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 690 264 485</b>	<b>2 690 201 661</b>	<b>1 008</b>	<b>61 816</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Echéancier des créances</b>	<b>2 696 621 140</b>	<b>2 696 558 316</b>	<b>1 008</b>	<b>61 816</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.2.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	32 960	100 376
<b>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>32 960</b>	<b>100 376</b>

## 3.3 Passif

### 3.3.1 Capital social

Le capital social de VINCI Autoroutes s'élève à 5 237 533 988 €, divisé en 1 309 383 497 actions.

**3.3.2 Capitaux Propres**

(en euros)	Situation arrêtée au 01/01/2020	Affectation du Dividendes résultat précédent	Dividendes versés	Acompte sur dividendes	Résultat de l'exercice	Fusion-Absorption	Situation arrêtée au 31/12/2020
Capital	5 237 533 988						5 237 533 988
Primes et réserves	4 997 346 351					196 520 061	5 193 866 412
Report à nouveau	25 724 612	10 985 742	0				36 710 354
Acompte sur dividendes	(1 649 823 207)	1 649 823 207		0			-
Résultat	1 660 808 949	(1 660 808 949)			752 877 506		752 877 506
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10 271 590 693</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>752 877 506</b>	<b>196 520 061</b>	<b>11 220 988 260</b>

La fusion-absorption de la société COFIROUTE Holding a généré un boni de fusion de 196 520 milliers d'euros.

**3.3.3 Emprunts et dettes financières**

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Lignes de crédit VINCI	6 380 000 000	1 480 000 000
<b>Sous total</b>	<b>6 380 000 000</b>	<b>1 480 000 000</b>
Concours bancaires	0	0
<b>Sous total</b>	<b>6 380 000 000</b>	<b>1 480 000 000</b>
Intérêts courus sur emprunts	6 380	2 209 558
<b>Total dettes financières</b>	<b>6 380 006 380</b>	<b>1 482 209 558</b>

Au 31 décembre 2020, l'échéancier de remboursement de la ligne de crédit VINCI se présente comme suit :

(en euros)	Années	Emprunts
	2025	6 380 000 000,0
<b>Lignes de crédit : Echéancier</b>		<b>6 380 000 000,0</b>
Lignes de crédit souscrites (nominal) au 31 décembre 2020		6 380 000 000,0
Lignes de crédit remboursées (nominal) au 31 décembre 2020		(1 480 000 000,0)
<b>Variation lignes de crédit Groupe et externes (nominal) au 31 décembre 2020</b>		<b>4 900 000 000,0</b>

Suite aux opérations de fusion-absorption des sociétés ASF Holding et COFIROUTE Holding, VINCI Autoroutes a remboursé l'intégralité de la ligne de crédit souscrite auprès de VINCI pour un montant de 1 480 000 milliers d'euros. La Société a par ailleurs souscrit une nouvelle ligne de crédit auprès de VINCI pour un montant de 6 380 000 milliers d'euros à échéance décembre 2025.

**3.3.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs d'exploitation : Factures reçues	6 746 438	2 483 609
Fournisseurs d'exploitation : Factures non reçues	1 308 776	1 289 857
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>8 055 214</b>	<b>3 773 466</b>

**3.3.5 Autres dettes et comptes de régularisation**

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sur immobilisations	422 632	567 868
Dettes fiscales et sociales	1 104 926	310 136
Produits constatés d'avance	47 776	47 776
Autres	1 238 656 521	1 144 081 608
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>1 240 231 855</b>	<b>1 145 007 388</b>

Les autres dettes à l'égard du groupe sont constituées :

- des disponibilités de trésorerie mises à la disposition de VINCI Autoroutes par ses filiales à hauteur de 1 238 596 milliers d'euros dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie

Les échéances des dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation sont réparties de la façon suivante :

<i>(en euros)</i>	TOTAL	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs d'exploitation : Factures reçues	6 746 438	6 746 438				
Fournisseurs d'exploitation : Factures non reçues	1 308 776	1 308 776				
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>8 055 214</b>	<b>8 055 214</b>				
Dettes sur immobilisations	422 632	422 632				
Dettes fiscales et sociales	1 104 926	1 056 273	48 653			
Produits constatés d'avance	47 776	47 776				
Autres	1 238 656 521	1 238 596 521		60 000		
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>1 240 231 855</b>	<b>1 240 123 202</b>	<b>48 653</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Echéancier des dettes</b>	<b>1 248 287 069</b>	<b>1 248 178 416</b>	<b>48 653</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.4 Informations complémentaires

#### 3.4.1 Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>a) Engagements donnés</b>		
Cautions sur opérations nationales et internationales	602 282	573 949
Instruments financiers	185 000	185 000
<b>Total</b>	<b>787 282</b>	<b>758 949</b>
<b>b) Engagements reçus</b>		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>c) Engagements réciproques</b>		
Engagements de location	0	4

## 3.4.2 Entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Immobilisations financières *</b>	<b>Créances</b>	<b>Dettes</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>Charges financières</b>
VINCI		2 668 175	6 383 369		10 808
AUTOROUTES DU SUD DE LA France	10 561 063	(4)	263 390	4	
VINCI CONCESSIONS			279		
VINCI RUEIL GESTION					
ESCOTA			582		
VINCI AUTOROUTES SERVICES	28	3 209		15	
ULYS	10	6 401	19 840		
ASF HOLDING				427 858	
COFIROUTE	4 219 496		958 711	295 494	
COFIROUTE HOLDING				32 884	
RADIO VINCI AUTOROUTES	705	377		1	
ARCOUR	151 378			1 153	
ARCOS	318 641			14 681	
SPTF	8	1			
EPERLY	0			1	
TRUCK ETAPE	873		928		
OPENLY	1 221		627		
VINCI AUTOROUTES ALSACE	10	7			
VINCI AUTOROUTES RHONE-ALPES	10	4			
VINCI AUTOROUTES PROJETS 2	10		316		
ULYS FREE	10	11			
VINCI AUTOROUTES PROJETS 4	10	2			
VIAVEÍS	10	2 977			
VINCI AUTOROUTES PROJETS 6	10		326	1	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 7	10	11 999		81	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 7 Prime			6		
CYCLOPE.AI	10	25			
CYCLOPE.AI Services			585		
VINCI AUTOROUTES PROJETS 9	10		4		
VINCI AUTOROUTES PROJETS 10	10				
VINCI AUTOROUTES PROJETS 11	10				
VINCI AUTOROUTES PROJETS 12	10				
VINCI AUTOROUTES PROJETS 14	10				
VINCI AUTOROUTES PROJETS 15	10				
AUTOROUTES TRAFIC	181			259	
CENTAURE PROVENCE	522				
CENTAURE BRETAGNE	181				
CENTAURE MIDI-PYRENEES	170				
INVA	10				
<b>Opérations entreprises liées</b>	<b>15 254 637,26</b>	<b>2 693 183,84</b>	<b>7 628 962,67</b>	<b>772 431,91</b>	<b>10 808,10</b>

\* y inclus créances rattachées

**3.4.3 Tableau des filiales et participations**

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brute Nette	Prêts et avances consentis par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Cautions et avals donnés par la société
<b>(en euros)</b>									
<b>Filiales et participations</b>									
<b>Filiales</b>									
<b>(détenues à + de 50%):</b>									
- Vinci Autoroutes Services	20 000	(a) 163 498	100,00%	28 180 (a) 28 180 (a)	(a) 3 209 104	(a) 4 350 000	(a) 20 179		
- ULYS	10 000	(a) 9 486 940	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)		(a) 54 232 956	(a)-6 671 677		
- ASF	29 343 641	(a) 178 007 946	99,99%	10 561 063 012 (a) 10 561 063 012 (a)		(a) 2 692 367 636	(a) 1 053 042 975		
- COFIROUTE	158 282 124	(a) 282 431 864	99,99%	4 216 901 959 (a) 2 613 593 959 (a)		(a) 1 204 664 594	(a) 491 783 460	(a) 295 493 417	
- Radio VINCI Autoroutes	40 000	(a) 91 386	100,00%	705 192 (a) 0 (a)	(a) 377 537	(a) 6 377 604	(a)- 142 584		
- ARCOUR	125 000 000	(a) 56 879 063	99,99%	130 749 968 (a) 130 749 968 (a)	(a) 20 627 673	(a) 58 852 784	(a) 18 751 599		(a) 125 000
- ARCOS	60 000 000	(a) -7 121	100,00%	127 686 351 (a) 127 686 351 (a)	(a) 190 954 710				(a) 60 000 000
- SPTF	8 000	(a) 95 837	100,00%	7 608 (a) 7 608 (a)	(a) 1 000	(a) 173 005	(a) 39 321		
- EPERLY	3 450	(a) - 144 622	100,00%	1 (a) 0 (a)	(a) 105 130		(a) -12 303		
- TRUCK ETAPE	900 000	(a) 80 386	100,00%	873 000 (a) 873 000 (a)			(a) -4 224		
- OPENLY	500 000	(a) 263 372	100,00%	1 221 000 (a) 1 221 000 (a)			(a) - 3 516		
- VINCI AUTOROUTES ALSACE	10 000	(a) - 13 366	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 7 094		(a) - 2 381		
- VINCI AUTOROUTES RHONE-	10 000	(a) -10 565	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 4 038		(a) - 2 573		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 2	10 000	(a) 48 797	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)		(a) 303 397	(a) 108 547		
- ULYS FREE	10 000	(a) -14 381	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 10 588		(a) -6 400		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 4	10 000	(a) -9 211	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 2 006		(a) - 2 236		
- VIAVEIS	10 000	(a) 45 254	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)	(a) 2 976 559	(a) 2 139 181	(a) 56 819		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 6	10 000	(a) 41 557	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)		(a) 837 928	(a) 92 442		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 7	10 000	(a) -63 376	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 11 998 570		(a) - 83 026		
- CYCLOPEAI	10 000	(a) -11 429	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 25 248		(a) - 6 057		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 9	10 000	(a) -3 336	100,00%	10 000 (a) 0 (a)			(a) - 2 233		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 10	10 000	(a) -2 979	100,00%	10 000 (a) 0 (a)			(a) - 2 115		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 11	10 000	(a) -3 666	100,00%	10 000 (a) 0 (a)			(a) - 1 906		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 12	10 000	(a) -2 941	100,00%	10 000 (a) 0 (a)			(a) - 2 062		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 14	10 000	(a) -1 955	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)			(a) - 2 627		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 15	10 000	0	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)			0		
<b>Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>									
- AUTOROUTES TRAFIC	349 000	(b) 332 917	51,86%	181 000 (a) 181 000 (a)		(b) 1 732 714	(b) 314 541	(a) 259 312	
- CENTAURE PROVENCE	870 000	(b) 1 143 832	34,00%	522 015 (a) 522 015 (a)		(b) 782 490	(b) 117 788		
- CENTAURE BRETAGNE	525 000	(b) 647 329	34,00%	181 414 (a) 181 414 (a)		(b) 1 572 823	(b) 117		
- CENTAURE M-PYRENEES	801 000	(b) 1 113 750	15,92%	170 045 (a) 170 045 (a)		(b) 1 966 788	(b) 111 649		
- INVA	20 000	0	49,00%	9 800 (a) 9 800 (a)					

(1) Capitaux propres hors Capital et hors résultat de l'exercice.

(a) informations concernant l'exercice 2020

(b) informations concernant l'exercice 2019

### 3.4.4 Effectif moyen

La société n'a pas de salarié.

**VINCI AUTOROUTES**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 5 237 533 988 euros**  
**Siège social : 12-14 rue Louis Blériot – 92500 RUEIL-MALMAISON**  
**512 377 060 RCS NANTERRE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS EN DATE DU 18 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à quatorze heures trente,

Les associés, la société VINCI SA, propriétaire de 601 181 826 actions de la Société VINCI Autoroutes SAS, représentée par son Président-Directeur Général Monsieur Xavier Huillard, et la société VINCI Concessions SAS, propriétaire de 708 201 671 actions de la Société VINCI Autoroutes SAS, également représentée par Monsieur Xavier Huillard en sa qualité de Président, ont pris les décisions qui suivent, sur convocation du Président de la Société.

Le cabinet Deloitte et Associés, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoir pour effectuer les formalités.

Les associés prennent connaissance :

- des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes,
- du texte des décisions proposées.

Les associés ont pu avoir connaissance de l'ensemble des documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires dans les formes et délais prévus.

Les associés ont pris les décisions qui suivent.

Le Président de la société VINCI Autoroutes, Monsieur Pierre COPPEY, préside la séance.

**PREMIÈRE DÉCISION**

***Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020***

Les associés, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuvent les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 752 877 505,72 euros.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donnent au Président quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

### ***Affectation du résultat***

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 752 877 505,72 euros et le report à nouveau distribuable pour un montant de 36 710 354,69 euros, soit un total distribuable de 789 587 860,41 euros, de la façon suivante :

- distribution d'un dividende : 785 630 098,20 euros, soit 0,60 euro par action
- affectation au report à nouveau : 3 957 762,21 euros

Compte tenu de l'incertitude liée à la crise sanitaire, il n'y a pas eu de distribution d'acompte sur dividendes au cours de l'année 2020.

Le poste « Report à nouveau » passe ainsi d'un solde créditeur de 36 710 354,69 euros à un solde créditeur de 3 957 762,21 euros.

Les associés prennent acte que les dividendes suivants ont été versés au titre des trois derniers exercices : 1 649 823 206,22 euros au titre de l'exercice 2019, 1 283 195 827,06 euros au titre de l'exercice 2018 et 301 158 204,31 euros au titre de l'exercice 2017.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIÈME DÉCISION**

### ***Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce***

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prennent acte purement et simplement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIÈME DÉCISION**

### ***Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire***

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, constatent l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Deloitte et Associés, dont le siège est situé au 6, place de la Pyramide – 92908 Paris-La-Défense Cedex, et décident de renouveler son mandat pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion des associés qui statueront sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Les associés constatent également que les fonctions de la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration et, conformément aux dispositions de l'article L 823-1 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes titulaire étant une personne morale, les associés décident de ne pas désigner de Commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## **CINQUIÈME DÉCISION**

### ***Pouvoirs pour effectuer les formalités***

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les associés.



VINCI SA  
Xavier Huillard  
Président-Directeur Général



VINCI Concessions SAS  
Xavier Huillard  
Président

# VINCI AUTOROUTES

Société par actions simplifiée

12-14, rue Louis Blériot

92500 RUEIL MALMAISON

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## VINCI AUTOROUTES

Société par actions simplifiée

12-14, rue Louis Blériot

92500 RUEIL MALMAISON

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Aux associés de la société VINCI AUTOROUTES

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VINCI AUTOROUTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 « Immobilisations » des règles et méthodes d'évaluation décrit les principes et les méthodes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable, la société constate une dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité et à revoir les calculs effectués par la société.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Frédéric SOULIARD

# VINCI AUTOROUTES

Siège social : 12-14, rue Louis Blériot – 92500 Rueil-Malmaison

**RCS NANTERRE 512 377 060**

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020



# VINCI AUTOROUTES

## Comptes annuels

Au 31 décembre 2020

### Compte de résultat

(en euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3.1.1</b>	<b>12 733 589</b>	<b>14 254 622</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(7 432 326)</b>	<b>(12 328 476)</b>
Achats et charges externes	3.1.2	(16 483 153)	(19 358 024)
Autres Charges(-)/Produits(+) d'exploitation	3.1.3	9 331 245	7 626 036
Impôts et taxes	3.1.3	(90 308)	(41 741)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	3.1.4	(190 110)	(554 747)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>5 301 263</b>	<b>1 926 146</b>
Charges(-) et produits financiers(+)	3.1.5	761 038 919	1 688 914 683
<b>Résultat courant</b>		<b>766 340 182</b>	<b>1 690 840 829</b>
Charges(-) et produits exceptionnels(+)	3.1.6	(90 225)	0
Impôts sur les sociétés	3.1.7	(13 372 451)	(30 031 880)
<b>Résultat net</b>		<b>752 877 506</b>	<b>1 660 808 949</b>

### Bilan

(en euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	3.2.1	683 307	1 442 913
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières	3.2.2	16 151 944 302	12 077 735 734
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>16 152 627 609</b>	<b>12 079 178 647</b>
Clients et comptes rattachés	3.2.3	6 356 655	1 860 816
Autres créances et comptes de régularisation	3.2.4	2 690 264 485	821 441 266
Disponibilités	3.2.5	32 960	100 376
<b>Total actif circulant</b>		<b>2 696 654 100</b>	<b>823 402 458</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>18 849 281 709</b>	<b>12 902 581 105</b>

(en euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		5 237 533 988	5 237 533 988
Primes et réserves		5 193 866 412	4 997 346 351
Report à nouveau		36 710 354	25 724 612
Acompte sur dividendes		0	(1 649 823 207)
Résultat		752 877 506	1 660 808 949
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.3.2</b>	<b>11 220 988 260</b>	<b>10 271 590 693</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes financières	3.3.3	6 380 006 380	1 482 209 558
Fournisseurs et comptes rattachés	3.3.4	8 055 214	3 773 466
Autres dettes et comptes de régularisation	3.3.5	1 240 231 855	1 145 007 388
<b>Total dettes</b>		<b>7 628 293 449</b>	<b>2 630 990 412</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>18 849 281 709</b>	<b>12 902 581 105</b>

## Tableau des flux de trésorerie

<i>(en euros)</i>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>Résultat net</b>	<b>752 877 506</b>	<b>1 660 808 949</b>
Amortissements, dépréciations et provisions nets d'exploitation	190 110	554 747
Plus-value / moins value de cession	90 225	0
Autres	585 004	2 234 899
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>753 742 845</b>	<b>1 663 598 595</b>
Créances et Stocks	(1 873 334 867)	(84 185 018)
Dettes d'exploitation et diverses	99 651 450	93 625 435
Comptes de régularisation et divers	(2 188 168)	(494 827)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(1 775 871 585)</b>	<b>8 945 590</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(1 022 128 740)</b>	<b>1 672 544 185</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(127 198)	(498 396)
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	607 268	0
Variation nette des immobilisations financières	(4 074 793 572)	(22 239 585)
Variation du besoin en fonds de roulement / opérations d'investissements	(145 235)	85 759
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(4 074 458 737)</b>	<b>(22 652 222)</b>
Dividendes versés	0	(1 649 823 207)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation nette des lignes de crédit	6 380 000 000	0
Remboursements d'emprunts et diminution nette des lignes de crédit	(1 480 000 000)	0
Autres variations	196 520 061	0
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>5 096 520 061</b>	<b>(1 649 823 207)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(67 416)</b>	<b>68 756</b>
Trésorerie d'ouverture (hors instruments financiers)	100 376	31 620
Trésorerie de clôture (hors instruments financiers)	32 960	100 376

# Annexe aux comptes annuels

## Au 31 décembre 2020

### 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, VINCI AUTOROUTES a acquis les titres de la société suivante :

- VINCI AUTOROUTES PROJETS 15 (100%) : 100 actions pour un montant de 10 000 euros.

La société VINCI Autoroutes SAS détient directement ou indirectement les participations du groupe VINCI dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes en France.

A ce titre, la société VINCI Autoroutes SAS a perçu au cours de l'exercice 2020, les dividendes suivants de la part de ses filiales :

- Société ASF Holding : 427 621 667,04€ ;
- Société COFIROUTE Holding : 32 800 000€ ;
- Société COFIROUTE : 295 493 416,90 € ;
- Société AUTOROUTES TRAFIC : 259 312 ,32 €

Au cours de l'exercice 2020, compte tenu du contexte de crise sanitaire, il n'y a pas eu de distribution d'acompte sur dividendes.

#### **Fusion-absorption**

En date du 31 décembre 2020, la société VINCI Autoroutes a absorbé les sociétés ASF Holding et COFIROUTE Holding dans le cadre d'une opération de fusion-absorption, avec un effet rétroactif, comptable et fiscal, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La fusion-absorption d'ASF Holding a fait apparaître un mali de fusion de 881 071 556.24 euros.

La fusion-absorption de COFIROUTE Holding a fait apparaître un boni de fusion de 196 520 061.61 euros.

Ces opérations visent à :

- simplifier la gestion en regroupant les activités des deux sociétés au sein d'une seule entité ;
- simplifier les structures actuelles et assurer la cohérence de l'organisation opérationnelle avec l'organisation juridique du groupe ;
- alléger les coûts de gestion administrative du groupe ; et
- accélérer la remontée de la propriété juridique du cash au sein du groupe.

#### **Pandémie de la Covid-19**

La Covid-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. Face à cette crise sanitaire mondiale sans précédent, la sécurité de ses équipes, partenaires, sous-traitants, clients et parties prenantes, ainsi que la continuité des services publics dont elle est délégataire, sont les priorités absolues de VINCI Autoroutes.

L'activité et les résultats de la société VINCI Autoroutes ont été fortement affectés par les conséquences de la pandémie de la Covid-19.

VINCI Autoroutes n'a pas modifié ses indicateurs de performance financière, les effets de la pandémie sont répartis dans l'ensemble du compte de résultat et certains éléments ne peuvent être isolés soit, car leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit, car l'impact de la Covid-19 ne peut être déterminé de manière fiable.

Au cours de l'exercice 2020, VINCI Autoroutes a sécurisé et renforcé sa structure financière.

VINCI Autoroutes dispose au 31 décembre 2020 d'une ligne de crédit avec VINCI utilisée (6,4 milliards d'euros).

Par ailleurs, la société VINCI Autoroutes a été amenée à réaliser des prestations de services dans les domaines des services aux clients, de la communication et des relations externes.

## 2 RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principes comptables appliqués par VINCI Autoroutes au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers annuels au 31 décembre 2019. Les comptes annuels sont présentés conformément au règlement ANC n°2016-07 relatif au PCG abrogeant le règlement CRC n°99-03 se rapportant aux comptes annuels (homologation publiée au JO du 15 octobre 2014) et aux principes appliqués pour l'établissement des comptes annuels en normes françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
  - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

### 2.1 Immobilisations

Les participations sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les participations, dont les variations sont détaillées en note 3.2.2, figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, la société compare la valeur d'inventaire des titres à leur coût d'entrée. La valeur d'inventaire des participations correspond à leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Après avoir comparé la valeur d'utilité à la valeur nette comptable, il en résulte des plus-values et des moins-values latentes. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations, sans compensation avec les plus-values latentes.

Toutefois, la société tient compte des perspectives d'évolution des filiales (temporairement ou structurellement déficitaires) afin de s'assurer du bien-fondé des dépréciations.

### 2.2 Créances clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est pratiquée lorsque qu'il apparaît à la clôture de l'exercice que la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable et qu'il existe une perte probable mais jugée réversible.

### 2.3 Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

### 2.4 Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont VINCI SA est tête de groupe.

## 2.5 Identité des entreprises consolidantes

Les comptes de VINCI Autoroutes SAS sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société Vinci SA au capital de 1 471 298 045 euros au 31 décembre 2020, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison.

La société VINCI Autoroutes est incluse dans les états financiers consolidés dont l'ensemble le plus petit et le plus grand d'entreprises est le groupe VINCI (SIREN 552 037 806). Le lieu où les copies des états financiers (de l'ensemble le plus grand) peuvent être obtenues est : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison, France. Cette information est également disponible sur le site internet de VINCI ([www.vinci.com](http://www.vinci.com)).

## 2.6 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice Covid 19

La situation de la Société est liée à celle de ses filiales dont l'activité de la majorité d'entre elles est corrélée au trafic autoroutier.

Dans le contexte de la pandémie liée au Covid-19, sur les fonctions d'exploitation, les sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes veillent à assurer la continuité du service public, en veillant à la sécurité de leurs salariés, clients, intervenants et partenaires. Elles ont mis en place un dispositif de télétravail tout au long de l'année 2020 pour les collaborateurs dont la présence sur site n'est pas requise et a maintenu à domicile les salariés non strictement nécessaires à la continuité de l'activité.

La pandémie et les deux périodes de confinement qu'elle a occasionné ont conduit à une baisse prononcée du trafic et du chiffre d'affaires.

## 2.7 Changements de méthodes

Par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable.

## 3 NOTES SUR LES COMPTES

### 3.1 Compte de résultat

#### 3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice est composé principalement de refacturation de frais engagés pour le compte du groupe à hauteur de 12 733,6 milliers d'euros.

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Management fees	7 684 705	7 684 705
Prestations 3605	5 048 884	6 569 917
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>12 733 589</b>	<b>14 254 622</b>

#### 3.1.2 Achats et charges externes

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Energie, achats stockés et consommables	47 736	48 191
Autres Entretien	(19 600)	(20 212)
Autres charges externes	(16 511 289)	(19 386 003)
<b>Achats et Charges externes</b>	<b>(16 483 153)</b>	<b>(19 358 024)</b>

## VINCI AUTOROUTES

Le détail des autres charges externes se décompose comme suit :

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Services extérieurs	(7 837 089)	(7 428 741)
Personnel extérieur	(5 570 737)	(6 441 055)
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	(2 992 207)	(4 442 661)
Publicité, publications, relations publiques	(104 175)	(1 068 641)
Divers	(7 081)	(4 905)
<b>Autres Charges externes</b>	<b>(16 511 289)</b>	<b>(19 386 003)</b>

Au titre de l'exercice 2020, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 25 900 euros.

### 3.1.3 Autres charges et produits d'exploitation

La composition des autres charges et produits d'exploitation est la suivante :

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Transferts de charges	7 519 308	5 835 291
Autres	1 811 937	1 790 745
<b>Autres Charges nettes(-) ou Produits nets(+)</b>	<b>9 331 245</b>	<b>7 626 036</b>

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Contribution économique territoriale et autres impôts locaux	(90 308)	(41 741)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(90 308)</b>	<b>(41 741)</b>

Les transferts de charges correspondent à la refacturation des sommes engagées pour le compte des sociétés du groupe Vinci Autoroutes.

### 3.1.4 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Amortissement des immobilisations incorporelles	(189 312)	(547 971)
Autres dotations nettes	(798)	(6 776)
<b>Dotations nettes aux amortissements, dépréciations &amp; provisions</b>	<b>(190 110)</b>	<b>(554 747)</b>

Les autres dotations nettes correspondent à la provision pour dépréciation du compte courant Eperly, compte tenu de la situation nette négative de la société.

### 3.1.5 Charges et produits financiers

<i>(en euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges financières sur emprunts	(10 487 376)	(6 186 359)
Revenus sur participation et créances	756 174 397	1 683 160 738
Autres charges et produits financiers	15 351 898	11 940 304
<b>Charges (-) et produits financiers (+)</b>	<b>761 038 919</b>	<b>1 688 914 683</b>

Les produits de participation sont constitués des dividendes reçus des filiales.

Les autres charges et produits financiers résultent des intérêts relatifs au prêt intra-groupe et de la rémunération versée et reçue dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie de VINCI Autoroutes et de ses filiales ainsi que celle de VINCI Autoroutes et sa société mère VINCI.

**3.1.6 Charges et produits exceptionnels**

(en euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Plus-values et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et financières	(90 225)	0
Autres charges et produits exceptionnels	0	0
<b>Charges (-) et produits exceptionnels (+)</b>	<b>(90 225)</b>	<b>0</b>

**3.1.7 Impôts sur les sociétés**

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la société est redevable de l'impôt sur les bénéfices à l'égard de VINCI SA, société tête du groupe fiscal.

(en euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>(13 372 451)</b>	<b>(30 031 880)</b>

La diminution de l'impôt sur les sociétés résulte principalement de la diminution des dividendes reçus. L'impôt sur les sociétés correspond exclusivement aux activités récurrentes de l'exercice. Les éléments exceptionnels du résultat n'ont pas d'incidence sur le calcul de l'impôt.

**3.2 Actif**
**3.2.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis sur une durée de 3 ans ou 5 ans :

(en euros)	Au 01/01/2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Mises en service Virements poste à poste	Au 31/12/2020
Valeur brute	4 711 985	127 198	873 687	0	3 965 497
Amortissements des immobilisations incorporelles	(3 269 072)	(189 312)	(176 194)	0	(3 282 190)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 442 913</b>	<b>(62 114)</b>	<b>697 493</b>	<b>0</b>	<b>683 307</b>

**3.2.2 Titres de participation**

(en euros)	Au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Prêts	0	0	0	0
Participations	11 883 016 080	12 166 975 012	9 006 936 546	15 043 054 546
Créances rattachées	183 248 879	40 827 218	12 493 668	211 582 429
Autres titres immobilisés	15 600 000	886 421 556	0	902 021 556
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 081 864 959</b>	<b>13 094 223 786</b>	<b>9 019 430 214</b>	<b>16 156 658 531</b>

L'augmentation des titres de participation est consécutive à la fusion absorption d'ASF Holding et de COFIROUTE Holding ayant entraîné l'acquisition des titres d'ASF pour un montant de 10 561 063 milliers d'euros et de COFIROUTE pour un montant de 1 605 912 milliers d'euros compensés par la sortie des titres détenus sur ASF Holding pour un montant de 8 606 937 milliers d'euros et de COFIROUTE Holding pour un montant de 400 000 milliers d'euros.

Les créances rattachées se rapportent aux sociétés Arcour et Arcos :

Le prêt de VINCI Autoroutes à Arcour figure au bilan pour un montant nominal de 18 896 milliers d'euros au 31 décembre 2020. A cette date, les intérêts courus sur cette créance s'élèvent à 1 732 milliers d'euros.

Le prêt de VINCI Autoroutes à Arcos figure au bilan pour un montant nominal de 175 123 milliers d'euros au 31 décembre 2020. A cette date, les intérêts courus sur cette créance s'élèvent à 15 832 milliers d'euros.

Les autres titres immobilisés concernent :

- la constatation du mali de fusion sur les titres ASF Holding pour un montant de 881 072 milliers d'euros,
- ainsi que la souscription de parts dans le fonds de modernisation écologique des transports (FMET). Au cours de l'exercice, la société a effectué six versements pour un montant total de 5 350 milliers d'euros ; ce qui porte le montant total de sa souscription à 20 950 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

#### Provision sur titres de participation

(en euros)	Au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Participations	(628 083)	(177 110)		(805 193)
Autres titres immobilisés	(3 501 142)	(407 894)		(3 909 036)
<b>Provisions sur Immobilisations financières</b>	<b>(4 129 225)</b>	<b>(585 004)</b>	<b>0</b>	<b>(4 714 229)</b>

La provision pour dépréciation de 3 909 milliers d'euros concerne les titres FMET pour la totalité.

Les participations qui figurent dans les comptes de VINCI Autoroutes au 31 décembre 2020 sont principalement les suivantes :

(en euros)	Quote part du capital détenu %	Valeur brute des titres au 31.12.2019	Variation sur l'année	Valeur brute des titres au 31.12.2020	Valeur nette des titres au 31.12.2019	Variation sur l'année	Valeur nette des titres au 31.12.2020
COFIROUTE	100,00	2 613 593 959	1 605 902 000	4 219 495 959	2 613 593 959		4 219 495 959
ASF	99,99		10 561 063 012	10 561 063 012			10 561 063 012
ARCOS	100,00	127 686 351		127 686 351	127 686 351		127 686 351
ARCOUR	99,99	130 749 968		130 749 968	130 749 968		130 749 968
ASF Holding	99,99	8 606 936 546	(8 606 936 546)	0	8 606 936 546		0
Radio VINCI Autoroutes	100,00	705 192		705 192	137 110	(137 110)	0
Truck Etape	100,00	873 000		873 000	873 000		873 000
Openly	100,00	1 221 000		1 221 000	1 221 000		1 221 000
Cofiroute Holding	100,00	400 000 000	(400 000 000)	0	400 000 000		0
ULYS	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
SPTF	100,00	7 608		7 608	7 608		7 608
VINCI Autoroutes Services	100,00	28 180		28 180	28 180		28 180
Eperly	100,00	1		1	0		0
VINCI Autoroutes Alsace	100,00	10 000		10 000	0		0
VINCI Autoroutes Rhône-Alpes	100,00	10 000		10 000	0		0
VINCI Autoroutes Projets 2	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
ULYS FREE	100,00	10 000		10 000	0		0
VINCI Autoroutes Projets 4	100,00	10 000		10 000	0		0
VIAVEIS	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
VINCI Autoroutes Projets 6	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
VINCI Autoroutes Projets 7	100,00	10 000		10 000	0		0
CYCLOPEAI	100,00	10 000		10 000	0		0
VINCI Autoroutes Projets 9	100,00	10 000		10 000	10 000	(10 000)	0
VINCI Autoroutes Projets 10	100,00	10 000		10 000	10 000	(10 000)	0
VINCI Autoroutes Projets 11	100,00	10 000		10 000	10 000	(10 000)	0
VINCI Autoroutes Projets 12	100,00	10 000		10 000	10 000	(10 000)	0
VINCI Autoroutes Projets 14	100,00	10 000		10 000	10 000		10 000
INVA	49,00	9 800		9 800	9 800		9 800
VINCI Autoroutes Projets 15	100,00		10 000	10 000			10 000

## VINCI AUTOROUTES

### 3.2.3 Créances clients et comptes rattachés

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Clients - Prestations	6 356 655	1 860 816
Dépréciation clients douteux	0	0
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>6 356 655</b>	<b>1 860 816</b>

### 3.2.4 Autres créances et comptes de régularisation

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
État et autres organismes publics	1 374 845	804 109
Autres créances et produits à recevoir	2 688 885 218	820 617 725
Charges constatées d'avance	4 422	19 432
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 690 264 485</b>	<b>821 441 266</b>

Les créances sur le groupe sont constituées :

- de la trésorerie mise à disposition, d'une part par VINCI Autoroutes à ses filiales pour 18 717 milliers d'euros, et d'autre part par VINCI SA à hauteur de 2 668 175 milliers d'euros dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie
- de la créance d'impôt envers VINCI SA pour 2 039 milliers d'euros, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 correspondent principalement à des abonnements.

Les échéances des créances clients, autres créances et comptes de régularisation sont réparties de la façon suivante :

(en euros)	TOTAL	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Clients - Prestations	96 936	96 936				
Clients - Prestations : factures à établir	6 259 719	6 259 719				
Dépréciation clients douteux	0	0				
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>6 356 655</b>	<b>6 356 655</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
État et autres organismes publics	1 374 845	1 374 845				
Autres créances et produits à recevoir	2 688 885 218	2 688 825 218		60 000		
Charges constatées d'avance	4 422	1 598	1 008	1 816		
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 690 264 485</b>	<b>2 690 201 661</b>	<b>1 008</b>	<b>61 816</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Echéancier des créances</b>	<b>2 696 621 140</b>	<b>2 696 558 316</b>	<b>1 008</b>	<b>61 816</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.2.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	32 960	100 376
<b>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>32 960</b>	<b>100 376</b>

## 3.3 Passif

### 3.3.1 Capital social

Le capital social de VINCI Autoroutes s'élève à 5 237 533 988 €, divisé en 1 309 383 497 actions.

**3.3.2 Capitaux Propres**

(en euros)	Situation arrêtée au 01/01/2020	Affectation du Dividendes résultat précédent	Dividendes versés	Acompte sur dividendes	Résultat de l'exercice	Fusion-Absorption	Situation arrêtée au 31/12/2020
Capital	5 237 533 988						5 237 533 988
Primes et réserves	4 997 346 351					196 520 061	5 193 866 412
Report à nouveau	25 724 612	10 985 742	0				36 710 354
Acompte sur dividendes	(1 649 823 207)	1 649 823 207		0			-
Résultat	1 660 808 949	(1 660 808 949)			752 877 506		752 877 506
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10 271 590 693</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>752 877 506</b>	<b>196 520 061</b>	<b>11 220 988 260</b>

La fusion-absorption de la société COFIROUTE Holding a généré un boni de fusion de 196 520 milliers d'euros.

**3.3.3 Emprunts et dettes financières**

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Lignes de crédit VINCI	6 380 000 000	1 480 000 000
<b>Sous total</b>	<b>6 380 000 000</b>	<b>1 480 000 000</b>
Concours bancaires	0	0
<b>Sous total</b>	<b>6 380 000 000</b>	<b>1 480 000 000</b>
Intérêts courus sur emprunts	6 380	2 209 558
<b>Total dettes financières</b>	<b>6 380 006 380</b>	<b>1 482 209 558</b>

Au 31 décembre 2020, l'échéancier de remboursement de la ligne de crédit VINCI se présente comme suit :

(en euros)	Années	Emprunts
	2025	6 380 000 000,0
<b>Lignes de crédit : Echéancier</b>		<b>6 380 000 000,0</b>
Lignes de crédit souscrites (nominal) au 31 décembre 2020		6 380 000 000,0
Lignes de crédit remboursées (nominal) au 31 décembre 2020		(1 480 000 000,0)
<b>Variation lignes de crédit Groupe et externes (nominal) au 31 décembre 2020</b>		<b>4 900 000 000,0</b>

Suite aux opérations de fusion-absorption des sociétés ASF Holding et COFIROUTE Holding, VINCI Autoroutes a remboursé l'intégralité de la ligne de crédit souscrite auprès de VINCI pour un montant de 1 480 000 milliers d'euros. La Société a par ailleurs souscrit une nouvelle ligne de crédit auprès de VINCI pour un montant de 6 380 000 milliers d'euros à échéance décembre 2025.

**3.3.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs d'exploitation : Factures reçues	6 746 438	2 483 609
Fournisseurs d'exploitation : Factures non reçues	1 308 776	1 289 857
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>8 055 214</b>	<b>3 773 466</b>

**3.3.5 Autres dettes et comptes de régularisation**

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sur immobilisations	422 632	567 868
Dettes fiscales et sociales	1 104 926	310 136
Produits constatés d'avance	47 776	47 776
Autres	1 238 656 521	1 144 081 608
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>1 240 231 855</b>	<b>1 145 007 388</b>

Les autres dettes à l'égard du groupe sont constituées :

- des disponibilités de trésorerie mises à la disposition de VINCI Autoroutes par ses filiales à hauteur de 1 238 596 milliers d'euros dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie

Les échéances des dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation sont réparties de la façon suivante :

<i>(en euros)</i>	TOTAL	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs d'exploitation : Factures reçues	6 746 438	6 746 438				
Fournisseurs d'exploitation : Factures non reçues	1 308 776	1 308 776				
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>8 055 214</b>	<b>8 055 214</b>				
Dettes sur immobilisations	422 632	422 632				
Dettes fiscales et sociales	1 104 926	1 056 273	48 653			
Produits constatés d'avance	47 776	47 776				
Autres	1 238 656 521	1 238 596 521		60 000		
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>1 240 231 855</b>	<b>1 240 123 202</b>	<b>48 653</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Echéancier des dettes</b>	<b>1 248 287 069</b>	<b>1 248 178 416</b>	<b>48 653</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.4 Informations complémentaires

#### 3.4.1 Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>a) Engagements donnés</b>		
Cautions sur opérations nationales et internationales	602 282	573 949
Instruments financiers	185 000	185 000
<b>Total</b>	<b>787 282</b>	<b>758 949</b>
<b>b) Engagements reçus</b>		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>c) Engagements réciproques</b>		
Engagements de location	0	4

## 3.4.2 Entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Immobilisations financières *</b>	<b>Créances</b>	<b>Dettes</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>Charges financières</b>
VINCI		2 668 175	6 383 369		10 808
AUTOROUTES DU SUD DE LA France	10 561 063	(4)	263 390	4	
VINCI CONCESSIONS			279		
VINCI RUEIL GESTION					
ESCOTA			582		
VINCI AUTOROUTES SERVICES	28	3 209		15	
ULYS	10	6 401	19 840		
ASF HOLDING				427 858	
COFIROUTE	4 219 496		958 711	295 494	
COFIROUTE HOLDING				32 884	
RADIO VINCI AUTOROUTES	705	377		1	
ARCOUR	151 378			1 153	
ARCOS	318 641			14 681	
SPTF	8	1			
EPERLY	0			1	
TRUCK ETAPE	873		928		
OPENLY	1 221		627		
VINCI AUTOROUTES ALSACE	10	7			
VINCI AUTOROUTES RHONE-ALPES	10	4			
VINCI AUTOROUTES PROJETS 2	10		316		
ULYS FREE	10	11			
VINCI AUTOROUTES PROJETS 4	10	2			
VIAVEÍS	10	2 977			
VINCI AUTOROUTES PROJETS 6	10		326	1	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 7	10	11 999		81	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 7 Prime			6		
CYCLOPE.AI	10	25			
CYCLOPE.AI Services			585		
VINCI AUTOROUTES PROJETS 9	10		4		
VINCI AUTOROUTES PROJETS 10	10				
VINCI AUTOROUTES PROJETS 11	10				
VINCI AUTOROUTES PROJETS 12	10				
VINCI AUTOROUTES PROJETS 14	10				
VINCI AUTOROUTES PROJETS 15	10				
AUTOROUTES TRAFIC	181			259	
CENTAURE PROVENCE	522				
CENTAURE BRETAGNE	181				
CENTAURE MIDI-PYRENEES	170				
INVA	10				
<b>Opérations entreprises liées</b>	<b>15 254 637,26</b>	<b>2 693 183,84</b>	<b>7 628 962,67</b>	<b>772 431,91</b>	<b>10 808,10</b>

\* y inclus créances rattachées

**3.4.3 Tableau des filiales et participations**

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brute Nette	Prêts et avances consentis par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Cautions et avals donnés par la société
<b>(en euros)</b>									
<b>Filiales et participations</b>									
<b>Filiales</b>									
<b>(détenues à + de 50%) :</b>									
- Vinci Autoroutes Services	20 000	(a) 163 498	100,00%	28 180 (a) 28 180 (a)	(a) 3 209 104	(a) 4 350 000	(a) 20 179		
- ULYS	10 000	(a) 9 486 940	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)		(a) 54 232 956	(a)-6 671 677		
- ASF	29 343 641	(a) 178 007 946	99,99%	10 561 063 012 (a) 10 561 063 012 (a)		(a) 2 692 367 636	(a) 1 053 042 975		
- COFIROUTE	158 282 124	(a) 282 431 864	99,99%	4 216 901 959 (a) 2 613 593 959 (a)		(a) 1 204 664 594	(a) 491 783 460	(a) 295 493 417	
- Radio VINCI Autoroutes	40 000	(a) 91 386	100,00%	705 192 (a) 0 (a)	(a) 377 537	(a) 6 377 604	(a)- 142 584		
- ARCOUR	125 000 000	(a) 56 879 063	99,99%	130 749 968 (a) 130 749 968 (a)	(a) 20 627 673	(a) 58 852 784	(a) 18 751 599		(a) 125 000
- ARCOS	60 000 000	(a) -7 121	100,00%	127 686 351 (a) 127 686 351 (a)	(a) 190 954 710				(a) 60 000 000
- SPTF	8 000	(a) 95 837	100,00%	7 608 (a) 7 608 (a)	(a) 1 000	(a) 173 005	(a) 39 321		
- EPERLY	3 450	(a) - 144 622	100,00%	1 (a) 0 (a)	(a) 105 130		(a) -12 303		
- TRUCK ETAPE	900 000	(a) 80 386	100,00%	873 000 (a) 873 000 (a)			(a) -4 224		
- OPENLY	500 000	(a) 263 372	100,00%	1 221 000 (a) 1 221 000 (a)			(a) - 3 516		
- VINCI AUTOROUTES ALSACE	10 000	(a) - 13 366	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 7 094		(a) - 2 381		
- VINCI AUTOROUTES RHONE-	10 000	(a) -10 565	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 4 038		(a) - 2 573		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 2	10 000	(a) 48 797	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)		(a) 303 397	(a) 108 547		
- ULYS FREE	10 000	(a) -14 381	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 10 588		(a) -6 400		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 4	10 000	(a) -9 211	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 2 006		(a) - 2 236		
- VIAVEIS	10 000	(a) 45 254	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)	(a) 2 976 559	(a) 2 139 181	(a) 56 819		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 6	10 000	(a) 41 557	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)		(a) 837 928	(a) 92 442		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 7	10 000	(a) -63 376	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 11 998 570		(a) - 83 026		
- CYCLOPEAI	10 000	(a) -11 429	100,00%	10 000 (a) 0 (a)	(a) 25 248		(a) - 6 057		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 9	10 000	(a) -3 336	100,00%	10 000 (a) 0 (a)			(a) - 2 233		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 10	10 000	(a) -2 979	100,00%	10 000 (a) 0 (a)			(a) - 2 115		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 11	10 000	(a) -3 666	100,00%	10 000 (a) 0 (a)			(a) - 1 906		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 12	10 000	(a) -2 941	100,00%	10 000 (a) 0 (a)			(a) - 2 062		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 14	10 000	(a) -1 955	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)			(a) - 2 627		
- VINCI AUTOROUTES PROJETS 15	10 000	0	100,00%	10 000 (a) 10 000 (a)			0		
<b>Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>									
- AUTOROUTES TRAFIC	349 000	(b) 332 917	51,86%	181 000 (a) 181 000 (a)		(b) 1 732 714	(b) 314 541	(a) 259 312	
- CENTAURE PROVENCE	870 000	(b) 1 143 832	34,00%	522 015 (a) 522 015 (a)		(b) 782 490	(b) 117 788		
- CENTAURE BRETAGNE	525 000	(b) 647 329	34,00%	181 414 (a) 181 414 (a)		(b) 1 572 823	(b) 117		
- CENTAURE M-PYRENEES	801 000	(b) 1 113 750	15,92%	170 045 (a) 170 045 (a)		(b) 1 966 788	(b) 111 649		
- INVA	20 000	0	49,00%	9 800 (a) 9 800 (a)					

(1) Capitaux propres hors Capital et hors résultat de l'exercice.

(a) informations concernant l'exercice 2020

(b) informations concernant l'exercice 2019

### 3.4.4 Effectif moyen

La société n'a pas de salarié.